

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Le 03 novembre 2011

COMITE SYNDICAL

**COMPTE RENDU – REUNION DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2011
SALLE CANIGOU, BATIMENT DU CONSEIL GENERAL PORTE D'ESPAGNE,
PERPIGNAN**

10h30 : Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Pierre ESTEVE ouvre la séance et préside le Comité Syndical en tant que doyen de l'assemblée. Il nomme Amar GHILACI secrétaire de séance. Il propose ensuite l'ordre du jour du Comité Syndical :

I. ELECTIONS

- a) Election à la Présidence du Syndicat Mixte : délibération n°1
- b) Elections aux Vice-présidences du Syndicat Mixte : délibération n°2
- c) Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des nappes de la plaine du Roussillon : délibération n°3

II. INFORMATIONS AU COMITE SYNDICAL

- a) Informations des décisions prises par le Bureau du Syndicat et par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical et le Bureau
- b) Autres informations

III. DOSSIER TECHNIQUE : LE PROJET AQUA DOMITIA DANS LES PYRENEES – ORIENTALES

- a) Présentation des conclusions de l'étude d'opportunité menée par le Conseil Général
- b) Conséquences pour la gestion de l'eau potable sur la plaine du Roussillon

IV. QUESTIONS DIVERSES

- a) Décision modificative n°1 : délibération n°4

Pierre ESTEVE met au vote l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

I. ELECTIONS

Election à la Présidence

Pierre ESTEVE propose la candidature d'Hermeline MALHERBE à la Présidence du Syndicat Mixte des nappes. Aucune autre candidature n'est présentée.

Pierre ESTEVE fait état des pouvoirs qui ont été donnés :

- Elie PUIGMAL donne pouvoir à Pierre ESTEVE
- Jean-Jacques LOPEZ donne pouvoir à Hermeline MALHERBE
- Marcel MATEU donne pouvoir à Michel MOLY
- Alain TORRENT donne pouvoir à Patrick CASADEVALL

L'élection se fait à bulletin secret. Les résultats de l'élection sont les suivants :

Pour Hermeline Malherbe : 159 voix (15 bulletins blancs et 9 bulletins bleus)

Abstention : 0 voix

Contre Hermeline Malherbe : 0 voix

Bulletin blanc = 10 voix

Bulletin bleu = 1 voix

Hermeline MALHERBE est donc élue Présidente du Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion des Nappes de la plaine du Roussillon au premier tour, à l'unanimité.

Hermeline MALHERBE monte sur l'estrade pour présider la suite du Comité Syndical.

Elle remercie les membres du Syndicat Mixte. En tant que 1^{ère} Vice-présidente elle précise qu'elle s'est déjà très fortement impliquée dans la vie du Syndicat Mixte au coté de Christian BOURQUIN. Elle indique qu'elle compte poursuivre le travail important engagé depuis maintenant deux ans, c'est-à-dire depuis que le Syndicat Mixte est pleinement opérationnel.

Elections aux Vice-présidences

Hermeline MALHERBE propose les candidatures suivantes pour les Vice-présidences :

- collège du Conseil Général : Michel MOLY
- collège de la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée : Pierre ROIG, Vice-président sortant
- collège des Communautés de Communes : Alphonse PUIG
- collège des Syndicats Mixtes et Intercommunaux : Nicolas GARCIA, vice-président sortant
- collège des communes : Patrick CASADEVALL

Hermeline MALHERBE demande s'il y a d'autres candidatures aux Vice-présidences. Elle demande également si un membre souhaite faire une intervention.

En l'absence d'intervention, le vote a lieu. Les Vice-présidents sont élus à l'unanimité, conformément aux propositions de la Présidente du Syndicat Mixte.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte à la CLE des nappes de la plaine du Roussillon

Hermeline MALHERBE rappelle brièvement le rôle de la CLE, sorte de parlement local de l'eau, et son interaction avec le Syndicat Mixte.

Alphonse PUIG intervient pour indiquer qu'il souhaite une meilleure synergie entre le Syndicat Mixte et la CLE. C'est dans cette perspective qu'il a accepté la candidature à la Vice-présidence du Syndicat Mixte.

Hermeline MALHERBE est tout à fait d'accord avec Alphonse PUIG sur ce point : il est nécessaire pour gagner en efficacité que les deux structures travaillent étroitement ensemble.

Hermeline MALHERBE propose sa candidature pour représenter le Syndicat Mixte à la CLE des nappes de la plaine du Roussillon. Aucune autre candidature n'est présentée. Le vote a lieu.

Hermeline MALHERBE est élue à l'unanimité représentante du Syndicat Mixte à la CLE des nappes de la plaine du Roussillon.

Les élections étant terminées, Hermeline MALHERBE propose avant de passer à la suite de l'ordre du jour de voter les comptes-rendus des deux derniers Comités Syndicaux qui ont eu lieu le 08/04/2011 et le 26/04/2011.

Les deux comptes-rendus sont validés à l'unanimité.

II. INFORMATIONS

Hermeline MALHERBE informe l'assemblée des décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical et le Bureau :

- Délibération n°5 du Comité Syndical du 26/04/2011 relative au recrutement d'un technicien de nappe.

Hermeline MALHERBE informe l'assemblée que la procédure de recrutement touche à sa fin. Grégoire NADAL, devrait prendre ses fonctions en janvier 2012.

Hichem TACHRIFT décrit rapidement son profil qui allie une expérience de terrain et une capacité d'analyse et d'interprétation des données.

Hermeline MALHERBE informe ensuite l'assemblée que deux bureaux du Syndicat se sont tenus le 07/07/2011 et le 11/10/2011. Les décisions suivantes ont été prises :

- Délibération n°1 du 07/07/2011 : validation du cahier des charges et réalisation de l'étude « Volume Prélevable ». Hermeline MALHERBE indique que ce dossier a déjà fait l'objet d'une présentation et d'une discussion lors du dernier Comité Syndical. Elle ajoute que la consultation a été lancée en août et que la date limite de remise des offres était fixée au 07/10/2011. 4 offres ont été reçues. Les analyses sont en cours.
- Délibération n° 2 du 07/07/2011 : Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte à la

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

CLE. Hermeline Malherbe a été désignée par le bureau. Cette désignation est annulée et remplacée par celle réalisée lors du présent Comité Syndical.

- Délibération n°3 du 07/07/2011 : validation du cahier des charges et lancement de la consultation pour la réalisation du site Internet du Syndicat Mixte. 8 offres ont été reçues. Leurs analyses sont en cours.
- Délibération n°4 du 07/07/2011 concernant une action de sensibilisation auprès du public scolaire. Une consultation a été lancée en juillet avec une date limite de réponse au 30/08/2011. Le groupement EDEN 66 – Label Bleu – Petits Débrouillards a été retenu pour un montant T.T.C. de 8 640 € (budget prévisionnel : 10 000 €). Cette action doit être aidée par l'Agence de l'Eau et la Région entre 50 % et 80 %. Les demandes d'aides ont été faites.

La prestation a démarré. Elle doit s'étaler sur l'année scolaire 2011-2012.

- Délibération n°5 du 07/07/2011 : étude de faisabilité technico-économique du réseau d'irrigation sous pression de Saint Féliu d'Amont. La consultation a été lancée courant août avec une date limite de remise des offres fixée au 07/10/2011. Trois offres ont été reçues. Elles sont en cours d'analyse.
- Délibération n°1 du 11/10/2011 : vote de l'indemnité de conseil au nouveau payeur départemental qui assure l'intérim jusqu'à la fin 2011, suite au départ de M. JOBELLAR.
- Délibération n°2 du 11/10/2011 : Validation du site internet « provisoire » du Syndicat Mixte.

Hermeline MALHERBE indique qu'un site Internet a été développé en interne permettant de fournir au grand public les informations essentielles relatives à la gestion des nappes et l'organisation du Syndicat Mixte. Ce site est voué à être remplacé par un site plus complet réalisé par un prestataire. Ce nouveau site reprendra le travail réalisé ici.

H. TACHRIFT présente rapidement les cinq onglets du site Internet consultable à l'adresse suivante :

<http://www.syndicatdesnappesduroussillon.sitew.com>

Pour conclure sur cette partie relative à l'information du Comité Syndical, Hermeline MALHERBE demande au Directeur du Syndicat Mixte de faire un point sur les actions en cours au Syndicat Mixte.

Hichem TACHRIFT, reprenant les actions définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, présente rapidement pour chaque dossier, leur état d'avancement. Il précise que ceci sera détaillé lors du prochain Comité Syndical et la présentation du bilan d'activité 2011.

Avant d'évoquer le dossier technique, et pour laisser du temps au débat et à la discussion Hermeline MALHERBE propose d'avancer dans l'ordre du jour les questions diverses et le vote de la décision modificative. Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité

III. QUESTIONS DIVERSES

Vote de la décision modificative n°1

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Hermeline MALHERBE expose les deux modifications budgétaires envisagées. Elle souligne que celles-ci ne remettent pas en cause les grands équilibres budgétaires définis lors du dernier Comité Syndical.

En l'absence de remarque, elle propose de mettre au vote cette première décision modificative. Celle-ci est votée à l'unanimité.

IV. III DOSSIER TECHNIQUE : AQUA DOMITIA ET LA RESSOURCE EN EAU D'ICI 2040

Hermeline MALHERBE introduit ce volet technique en présentant le contexte actuel :

Dans le cadre du projet d'adduction de l'eau du Rhône dans les départements de l'Hérault et de l'Aude, des débats publics sont actuellement organisés dans ces départements.

Les acteurs des Pyrénées-Orientales ont jugé qu'un débat dans le département était également nécessaire même si le projet n'est pas directement à l'ordre du jour. Ce débat doit avoir lieu le 15/11/2011.

Afin que les élus de la plaine du Roussillon aient un certains nombres d'éléments en amont de ce débat, Hermeline MALHERBE propose donc de partager les conclusions d'une étude qu'a réalisé le Conseil Général sur les ressources potentielles en eau à l'horizon 2040.

Elle indique que cette présentation sera réalisée par Jean-Luc SIRAC, Directeur de l'Eau de l'Agriculture et de l'Environnement au Conseil Général. Hichem TACHRIFT, Directeur du Syndicat Mixte et Claire BORDEROLLE, chargée de mission au Conseil Général, interviendront également.

Jean-Luc SIRAC présente l'étude réalisée par BRLi pour le compte du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Cette étude pose la question suivante : « Quelle ressource en eau dans la plaine du Roussillon à l'horizon en 2040 en prenant en compte toutes les solutions potentiellement envisageables ? ».

Après avoir présenté les caractéristiques hydrologiques du département, les différentes ressources existantes et leurs importances, Jean-Luc SIRAC présente les usages actuels de la ressource et les besoins à venir.

D'ici 2040, deux pistes de travail ressortent :

1. Les économies d'eau : 5 millions de m³ doivent pouvoir être économisés par les collectivités sur la ressource actuellement prélevées
2. 15 à 20 millions de m³ devront être exploités à partir de « nouvelles » ressources.

Pour terminer son intervention, Jean-Luc SIRAC reprend les conclusions de l'étude BRLi : les solutions internes et en particulier l'utilisation de la retenue de Villeneuve de la Raho et le karst des Corbières apparaissent comme les solutions les plus intéressantes économiquement même si à plus long terme il ne faut pas exclure un raccordement à l'adducteur Aqua Domitia.

Jean-Luc SIRAC précise que cette étude peut être fournie aux élus du Comité Syndical qui en feront la demande.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Michel MOLY affirme que certains scientifiques, dans le cadre de la Commission Littorale animée par le Préfet de Région, envisagent une montée des eaux de 50 cm à 60 cm d'ici 2050. Quatre scénarios de réflexion ont été définis. Ceci constitue des éléments supplémentaires à intégrer à la réflexion.

Alphonse PUIG remarque que l'étude n'a pas abordé la problématique de l'alimentation des nappes. Cela lui paraît cependant fondamental et en lien direct avec l'aménagement du territoire : actuellement l'urbanisation de la plaine, l'assèchement de certaines zones humides ou l'imperméabilisation des sols réduit la recharge des nappes et donc la ressource potentiellement disponible. Il suggère qu'un effort important soit apporté pour la conservation des zones de recharge des nappes. Il s'agit selon lui d'un problème très politique qui doit être abordé.

Hermeline MALHERBE précise que cette question n'était pas l'objet de l'étude présentée ici mais que l'étude « Volume Prélevable », portée par le Syndicat Mixte, devrait apporter des éléments de réponse sur ces aspects.

Sans évoquer la question de la recharge naturelle des nappes en lien avec l'aménagement du territoire, Hichem TACHRIFT indique que la question de la réalimentation des nappes peut être une idée intéressante dans certaines circonstances et en prenant un certain nombre de précautions. Cela a notamment été étudié pour le champ captant de Mas Conte dans les années 80-90.

Michel MOLY fait remarquer que le SCOT Littoral Sud a montré qu'en 10 ans l'urbanisation est équivalente à celle réalisée les 100 dernières années.

Nicolas GARCIA réagit à la présentation qui vient d'être faite en notant que le coût de l'eau provenant de l'adducteur Aqua Domitia serait très élevé. Pour lui il est par conséquent nécessaire de trouver des solutions « internes » au territoire. Cela appelle de sa part trois remarques :

- Il est nécessaire de réaliser un travail très important de sensibilisation des populations aux économies d'eau. Des aides des différentes institutions (Agence de l'Eau, Région etc.) sont nécessaires pour permettre aux communes d'aller dans ce sens.
- Des économies très importantes peuvent être réalisées en assurant le renouvellement du patrimoine (canalisations etc.). Sur le territoire alimenté par le SMPEPTA, Nicolas GARCIA indique que deux millions de m³ ont ainsi pu être économisés en quatre ans. Il précise que cela coïncide à une reprise en main du réseau en régie. Pour se donner les moyens d'une telle politique, il prône donc la création d'un grand service public de l'eau, à l'échelle départementale ou régionale.
- M. Garcia note qu'il n'existe aucune retenue d'eau sur le bassin versant du Tech et s'interroge sur les possibilités d'en créer.

Jean-Luc SIRAC indique que la sensibilisation doit être un axe fort développée par toutes les collectivités. Le Syndicat Mixte doit y travailler, le Conseil Général prépare des actions, notamment au travers de *l'Accent Catalan*. Il informe également l'assemblée que le Conseil Général a lancé un appel à projet sur l'économie d'eau dans les bâtiments publics. Sur le troisième point, Jean-Luc SIRAC indique qu'historiquement aucune retenue n'a été réalisée sur le Tech car cela s'avérait techniquement plus complexe que dans les autres vallées (Agly et Têt). Aujourd'hui, cela apparaît très difficile réglementairement de réaliser un barrage sur le Tech.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Hermeline MALHERBE répond sur le second point : cette étude technique doit aider les élus à prendre des orientations et des décisions politiques. Elle note que 2/3 des communes sont actuellement en régie dans le département et qu'elles mènent leurs missions avec efficacité. Elle est surprise que la commune de Perpignan ait renouvelé sa délégation de service public avec Véolia. Hermeline MALHERBE se dit également favorable à la création d'un grand service public de l'eau.

Pour conclure ces discussions, Hichem TACHRIFT indique que quelles que soient les solutions retenues, il sera nécessaire de trouver une cohérence et une bonne coordination à l'échelle de la plaine du Roussillon. En effet, l'exploitation du Karst ou d'autres ressources « nouvelles » posera un certain nombre de questions : Comment organiser l'adduction d'eau, qui portera la maîtrise d'ouvrage des travaux et de l'exploitation, comment sécuriser la production d'eau pour chaque collectivité, quelles interconnexions réaliser etc. Le Syndicat Mixte, réunissant l'ensemble des producteurs d'eau potable de la plaine, apparaît comme la structure adéquate pour discuter de ces questions. Elles devront être abordées lorsqu'un certains nombres d'éléments seront clarifiés au travers d'étude en cours ou à venir (Schémas Directeurs, Etude Volumes Prélevables des nappes, Etude du Karst etc.).

Claire BORDEROLLE, chargée de mission au Conseil Général, présente le projet Waterloss dans lequel est impliqué le Conseil Général. Elle présente ce programme, les partenaires, son déroulement et ses objectifs : définir des indicateurs pertinents pour permettre aux communes de gérer leurs réseaux de manière optimum. Le constat de départ est le suivant : 50% de l'eau produite sur la plaine du Roussillon n'est pas facturée. Une meilleure gestion peut donc apporter des bénéfices environnementaux et financiers pour les collectivités. Trois sites de travail pilotes représentant la diversité des situations de la plaine du Roussillon, ont été retenus sur la plaine Argelès, Baho et Thuir. Une étude spécifique concernant ces communes va démarrer. Le projet doit se terminer en 2013 et les collectivités du Syndicat Mixte seront informées des résultats obtenus.

Hermeline MALHERBE conclut ce Comité Syndical en indiquant que les questions de l'assemblée reflétaient bien les questions qui se posent au sein du Syndicat Mixte. Elle lève la séance et invite les participants au buffet apéritif qui leur est offert.

La Présidente du Syndicat Mixte


Hermeline MALHERBE